

ARTICLE 43

L'oubliette des temps modernes»

ORBE

Affiche «Article 43».

Projection spéciale pour les Urbigènes du film documentaire «Article 43» à Orbe, vendredi passé.

Ce film tourné aux EPO (Etablissements de la Plaine de l'Orbe) au courant de l'année 2007 a attiré beaucoup d'habitants de la région, curieux de découvrir cet univers carcéral.

Le nombreux public a eu le privilège de voir le film dans sa version longue et de bénéficier de la présence de la réalisatrice, Denise Gilliard, de la productrice, Anne-Laure Sahy, d'un ancien détenu et protagoniste du film, Bernhard Baeriswyl et du distributeur, Alain Bottarelli. Pour rappel, Denise Gilliard avait été approchée par l'association Prélude, qui s'efforce d'amener de la culture dans les prisons, pour animer un atelier cinéma. Elle a trouvé l'expérience tellement intéressante qu'elle a décidé de la filmer.

Au travers du tournage sur cet atelier cinéma, on découvre les réalités de l'univers carcéral, gommant bon nombre de préjugés sur ce monde et ses habitants. Le titre s'est petit à petit imposé, car c'est pendant le tournage qu'est entré en vigueur le nouveau code pénal et les détenus attendaient avec angoisse la réévaluation de leur cas.

Nouvelles oubliettes

Plusieurs détenus sont soumis à l'article 43. Cet article du code pénal a été repris par l'article 64 du nouveau code pénal, il prévoit l'internement des délinquants jugés dangereux et la réévaluation de leur cas d'année en année. Et en 2004, le peuple suisse a accepté l'initiative réclamant «un internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés dangereux et non amendables». Mais il n'y a toujours aucune structure prévue pour les accueillir

(quelques lits à l'hôpital psychiatrique de Cery viennent de s'ouvrir et un projet est en voie de réalisation pour 2012 à Champ-d'Ollon). Les détenus soumis, comme ils le disent, «à l'article» ne savent pas la durée de leur détention qui est réévaluée d'année en année. Cette épée de Damoclès pèse lourd dans le quotidien des détenus et bien que ce ne soit pas le sujet principal du film, il le sous-tend. L'expression sur les oubliettes vient d'un avocat d'un des détenus et donne une image prenante de cette problématique.

Sans jamais tomber dans un angélisme naïf, il apparaît clairement, que même pour le pire des délinquants, un enfermement dont on ne voit pas la fin, est une épreuve surhumaine.

Comme dans le film «la Forteresse», qui avait filmé le quotidien des requérants d'asile à Vallorbe, «Article 43» nous montre sans aucun jugement des hommes dans ce qu'ils ont d'humain, leur humour, leurs énervements, leur solitude, leurs moments de joie partagée... Et dans le film, souvent on ne distingue pas l'équipe d'animation de celle des détenus.

Atelier très positif

Les neuf détenus qui ont participé à l'atelier cinéma, en ont tous tiré quelque chose de positif: se reconstruire en menant un projet jusqu'au bout. Le résultat est cinq courts-métrages sur des sujets très variés et souvent poétiques. Le premier court-métrage «Gros cauchemar», filme un aigle volant au-dessus de la plaine de l'Orbe et finissant enfermé dans la prison; et comme dans celui qui filme un bouquet de fleurs enfermées, le thème de la liberté est traité de manière très poétique et intéressante. Un autre détenu propose un véritable documentaire sur la pomme de terre, de sa plantation à la vente et on découvre un agriculteur passionné. Dans le court-métrage suivant, on apprend tout sur l'histoire des EPO depuis l'assainissement des marais de la plaine jusqu'à nos jours. Jean Anken, le réalisateur de ce film a une phrase terrible «Le futur ne m'intéresse pas», à noter que ce détenu ne connaît pas la date de sa sortie... Enfin le seul film où le détenu se met lui-même en scène est celui de Bernhard Baeriswyl «Pourquoi Bernhard, pourquoi?»; il se livre à une



introspection rythmée de le quotidien en prison, retrouvant des phrases du passé qui l'ont marqué, «tu n'arriveras jamais à rien» Au fur et à mesure du film, d'une manière assez subtile, le tor change et on devine que cet homme a parcouru beaucoup de chemin et essaie vraiment de se construire un avenir positif, sans oublier ses erreurs passées.

A l'issue du film les spectateurs ont pu poser des questions et Bernhard Baeriswyl a exprimé la difficulté à s'exposer, mais aussi le plaisir que cet atelier lui a procuré; alors qu'en général après une journée de travail, il préférerait retrouver sa cellule que participer à une activité. Il a également relevé qu'il s'est senti bien accompagné en prison: le temps des «matons» est fini. Le personnel surveillant et soignant l'ont aidé à survivre et à aller de l'avant. Les spectateurs ont salué son courage et plusieurs ont qualifié le film de très beau.

Et aux EPO, l'aventure continue après quelques incertitudes: l'association Prélude a réussi à faire venir deux jeunes cinéastes, qui vont reprendre l'atelier.

Pour plus d'infos: www.prelude.ch; article43.ch; sortie du DVI en janvier 2009.

Texte: Natacha Mahaim

Photos libres de droit: Michèle Massy



Bernard devant l'entrée.

Profitez: offre exceptionnelle!
pour vos cadeaux de Noël

Remise 50%

sur toute la collection Swarovski
Bijouterie + silver crystal

RÉSERVATION POSSIBLE

Jeanmonod SA

Bijouterie – Optique
1337 Vallorbe – Tél 021 843 10 85
www.optiquejeanmonod.ch